



Décision d'arrêter un parcours de" gestion de carrière

Par **maité**, le **15/03/2008** à **17:03**

Bonjour, rnje travaille depuis 10 ans dans un organisme de formation avec un contrat de travail en qualité de formateur 1. rnDans le cadre d'une évolution de carrière, j'ai effectué un bilan en interne (avec mon accord), ce bilan a validé l'intérêt de ma candidature pour un poste de formateur 3. L'accès à ce poste nécessite des essais professionnels validés. le bilan a préconisé un parcours d'accompagnement avant la pssage de ses essais. Aujourd'hui, j'anime donc un groupede formation qui a commencé en novembre et qui se terminera en septembre), sans avoir passé les essais, sans changement de mon ancien contrat de travail. Je m'aperçois que pour de multiples raisons, ce poste ne me convient pas, je souhaiterai arrêter cette activité au plus vite et revenir à mon ancien poste. Ai je le droit de dire stop ? Dois je respecter un délai ? Que peut il m'arriver si je refuse de poursuivre cette activité et d'arrêter ce parcours d'accompagnement ? Je vous informe que mon ancien poste a été pourvu par une autre personne. rnAvec mes remerciements

Par **citoyenalpha**, le **15/03/2008** à **18:21**

Bonjourrrnseul votre contrat précise les tâches dont vous êtes tenus.rrnEn conséquence il convient de s y référer pour savoir si le travail que vous effectuez fait partie de vos obligations.rrnDans le cas contraire demander à votre employeur votre réaffectation à votre poste de travail tel que déterminé dans votre contrat de travail.rrnRestant à votre disposition